

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maryse Fortier

<https://www.cadre21.org/membres/5fa2f2607a65712caf61c38e>

Date d'obtention : 2021-05-14 12:00:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto a été mise sur pied par un partenariat d'intervenants (DPCP, policiers, milieu de l'éducation, etc...) pour agir le plus efficacement possible au niveau de cette problématique chez les adolescents.

Cette méthode se veut un guide indispensable au niveau de mes interventions en lien avec la problématique.

Les outils sont déjà préparés, faciles à consulter afin d'orienter mes interventions auprès des élèves concernés.

Ils assurent une intervention ciblée et efficace pour assurer la sécurité , la protection de nos élèves en évitant que la divulgation du contenu se perpétue.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une connaissance de la problématique.

Orientation plus efficace du « qui fait quoi », du « quoi faire », du « comment faire » dans les limites de mon rôle d'intervenant de première ligne. (limites de mon rôles via celui des partenaires ex: policiers)
Soutien au niveau des jeunes victimes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

NE JAMAIS visualiser « le contenu sexto » (ex.: photos) d'un téléphone appartenant aux élèves afin de respecter leur intégrité et ainsi éviter de me mettre moi-même dans le trouble.

Être rassurante envers les victimes. Expliquer la démarche d'intervention .